# Plan canicule : mettre les plus vulnérables à l'abri

Pensez à vous inscrire ou inscrire l’un de vos proches sur le registre canicule.

Dès le 1er juin, les équipes du CCAS et de la Police municipale se tiendront prêtes à assurer un contact permanent avec les personnes âgées isolées, en perte d’autonomie ou handicapées, inscrites sur le registre des personnes vulnérables, si le plan canicule était déclenché.

Afin d’optimiser le suivi des Osnyssois les plus fragiles, un nouveau registre informatisé permet leur recensement (pour les situations de canicules, inondations, etc.). Il suffit pour cela de renseigner le formulaire d'inscription au registre communal des personnes vulnérables.

Documents
Canicule, fortes chaleurs : protégez-vous avant les 1ers effets
Les 1ers effets des fortes chaleurs sur l'organisme
Canicule : qui sont les adultes vulnérables ?
Liens utiles
Formulaire d'inscription au registre communal des personnes vulnérables